



6r ummoo-siv\11.29191n1ng.www\11:29191

MAIRIE DE PRUNIERES

Les plantas – 4 Place de la Mairie

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Email : contact@prunieres.fr

Web : www.prunieres.fr



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 5 mars 2026 à 19 h 00 dans la salle des Cérémonies.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Michel de RANCOURT, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Absent(s), Représenté(s) ou Excusé(s) :

Monsieur Michel de RANCOURT est désigné secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 18 février 2026.

Le procès-verbal du 18 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

A- ORDRE DU JOUR :

1°) Motion relative à la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion notamment prise par le syndicat Territoire d'Energie 05 lors du comité syndical du 2 mars 2026. La motion vise à refuser l'intention gouvernementale de faire des départements les chefs de file de la gestion des réseaux d'électricité, eau et gaz au détriment d'une gestion plus locale, organisée et exercée par différents établissements publics locaux de proximité.

Monsieur le Maire lit la motion, elle sera affichée sur le panneau d'affichage de la Mairie et transmise aux instances concernées.

La motion est signée par l'ensemble des élus.

2°) Mandat au Centre de gestion de la Fonction publique pour lancer une consultation relative à un contrat-cadre de prestation sociale sous forme de titres-restaurant

Monsieur le Maire rappelle que depuis mars 2025, les agents éligibles bénéficient de titres-restaurants suite à l'adhésion de la Commune au marché groupé géré par le Centre de gestion des Hautes-Alpes.

Le Centre de gestion doit procéder à une nouvelle consultation courant 2026 afin qu'un prestataire soit retenu à compter du 1^{er} janvier 2027. La présente délibération est sans engagement pour la Commune qui pourra, si elle le souhaite, confirmer ou non son adhésion au marché groupé.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3°) Budget de l'eau : Présentation du projet de compte financier unique

Le 1^{er} adjoint délégué aux finances, Pierre DOUSSOT présente les résultats 2025 du budget de l'eau qui s'établit comme suit :

Investissement	Dépenses		Recettes	
	Budget prévu en 2025	Réalisé 2025	Budget prévu en 2025	Réalisé 2025
Déficit ou Excédent reporté	129 298,82 €	-	-	-
Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-
040- Amortissements	11 063,00 €	11 063,00 €	20 036,34 €	20 036,34 €

10- Dotations/FCTVA			114 000,00 €	49 279,98 €
16 Emprunts	12 500,00 €	10 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
103- Rénovation du réseau d'eau potable	51 000,00 € (RAR)	48 779,51 €	200 000,00 €	252 838,62 €
104- Réseau d'eau courant	15 000,00 €	-	-	-
105- Réservoir des Vignes	52 174,52 €	-	-	-
106- Conduite de Chamبالasse	63 000,00 €	-	-	-
DM 1 du (18/12/2025)	51 434,63 €	51 434,63 €	51 434,63 €	51 434,63 €
TOTAL	385 470,97 €	121 277,14 €	385 470,97 €	373 589,57 €

Monsieur Pierre DOUSSOT explique que la Commune a perçu le FCTVA 2024 et non 2025 ce qui explique l'écart. Le FCTVA 2025 sera perçu en 2026. L'opération 103 relative à la rénovation du réseau d'eau potable a été soldé en dépenses et recettes. Les travaux et subventions sont amortis à compter de l'exercice 2026. Sans compter la part TVA et le remboursement du FCTVA, l'autofinancement de la Commune sur cette opération s'élève à 31,26 %. Les opérations 105 et 106 n'ont pas été engagées mais sont concernées par la convention Eau&Climat signée fin 2025 avec l'Agence de l'Eau.

Exploitation	Dépenses			Recettes	
Chapitres	Budget prévu en 2025	Réalisé 2025	Chapitres	Budget prévu en 2025	Réalisé 2025
Déficit reporté	-	-	Excédent reporté	65 605,10 €	-
Virement à la section d'investissement	-	-		-	-
042-Opération d'ordre	20 036,34 €	20 036,34 €	042-Opération d'ordre	11 063,00 €	11 063,00 €
011-Charges à caractère général	58 239,76 €	10 554,55 €	70-Vente de produits	47 108,00 €	53 792,03 €
012-Charges de personnel	3 000,00 €	2 989,79 €	75-Autres produits de gestion	-	-
014-Atténuation de produits	16 500,00 €	15 902,00 €		-	-
65 Autres charges de gestion	3 000,00 €	-		-	-
66-Charges financières	10 000,00 €	6 046,50 €	76-Produits financiers	-	-
67-Charges exceptionnelles	13 000,00 €	273,21 €	77-Autres produits exceptionnels	-	0,40 €
TOTAL	123 776,10 €	55 802,39 €		123 776,10 €	64 855,43 €

Monsieur Pierre DOUSSOT rappelle que la réforme des redevances de l'Agence de l'eau est en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2025. Malgré un travail de fiabilisation amorcé par la Commune suite à la mise en œuvre du nouveau règlement de l'eau et au remplacement de compteurs anciens, les marges de manœuvre du budget de l'eau restent limitées d'autant plus que les amortissements des subventions d'équipement des travaux vont impacter la section d'exploitation.

4°) Budget de l'eau : Reprise anticipée des résultats 2025 et prévision d'affectation pour 2026

Monsieur le Pierre DOUSSOT rappelle que l'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 se fait en principe après le vote du compte financier unique, qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année N. Pour des raisons techniques liées d'une part aux dysfonctionnements au niveau national de la plateforme Hélios au mois de février 2026 et d'autre part, au retard de l'application d'un correctif logiciel par le prestataire informatique, le compte financier unique définitif ne peut être approuvé.

Le cadre budgétaire et comptable applicable à la Commune permet néanmoins de reprendre le résultat de l'année 2025 avant le vote définitif du compte financier unique. On parle alors de reprise anticipée du résultat.

Suite à la présentation, les résultats de clôture du budget de l'eau suivants sont constatés :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat reporté 2024	129 298,82 €		- 129 298,82 €
Part affecté à l'investissement en 2025			
Exécution 2025	121 277,14 €	373 589,57 €	252 312,43 €
TOTAL	250 575,96 €	373 589,57 €	123 013,61 €
<i>Restes à réaliser</i>	<i>2 500,00 €</i>		- 2 500,00 €
TOTAL avec restes à réaliser	253 075,96 €	373 589,57 €	120 513,61 €
SECTION D'EXPLOITATION			
	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat reporté 2024		65 605,10 €	65 605,10 €
Exécution 2025	55 802,39 €	64 855,43 €	9 053,04 €
TOTAL	55 802,39 €	130 460,53 €	74 658,14 €

Il est proposé d'inscrire un excédent de 123 013,61 € au chapitre 001 et un excédent de 74 658,14 € au 002 du budget primitif du budget de l'eau 2026.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5°) Budget principal : Présentation du projet de compte financier unique

Le 1^{er} adjoint délégué aux finances, Pierre DOUSSOT présente les résultats 2025 du budget principal qui s'établit comme suit :

Investissement	Dépenses		Recettes	
	Budget prévu en 2025	Réalisé 2025	Budget prévu en 2025	Réalisé 2025
Déficit ou Excédent reporté	28 357,40 €	-	-	-
Virement de la section de fonctionnement	-	-	708 102,26 €	-
040-Amortissements			3 449,93 €	3 449,93 €
10-Dotations/FCTVA	-	-	40 000,00 €	24 999,00 €
16 Emprunts	3 000,00 €	0,00 €		
Plus/moins value sur cession immo (DM)	488,05 €	488,05 €	488,05 €	488,05 €
21 Immobilisations corporelles hors opération	6 500,00 €	2 864,24 €	-	-
OPNI	197 008,44 €	197 008,44 €	197 008,44 €	197 008,44 €
142-Voirie communale	41 000,00 €	25 287,01 €	8 000,00 €	8 000,00 €
143- Adressage	3 000,00 €	1 173,86 €	-	-
144- Signalétique Chemins	3 000,00 €	-	-	-
145- Rénovation salle des fêtes	3 100,00 €	3 261,03 €	27 759,26 €	14 670,06 €
146- Cimetière	27 500,00 €	0,00 €	-	-
147-Enfouissement lignes/Belvédère	0,00 €	1 779,60 €	-	1 779,60 €
149-Enfouissement réseaux secs Le Serre	32 430,40 €	0,00 €	-	-
150- Embellissement/aménagement	227 120,00 €	11 037,25 €	74 483,24 €	10 569,60 €

152-Bascul'	-	-	-	-
153- rénovation bâtiment Mairie, logements et annexes	572 500,00 €	21 229,20 €	240 944,00 €	-
154- Rénovation Fleureau	173 000,00 €	-	103 000,00 €	-
156- PLU	35 000,00 €	-	-	-
157- Talus accès Mairie	11 000,00 €	-	-	-
158- Eglise	5 000,00 €	2 713,18 €	-	-
159- Préau	3 000,00 €	486,16 €	-	-
160- Salle Saint Michel	2 500,00 €	276,31 €	-	-
161- Aménagement Mairie	12 000,00 €	3 620,94 €	-	-
162- Route de Joubelle	46 700,00 €	-	46 588,72	-
163- Acquisition de terrains	27 269,61 €	559,20 €	-	-
177231511- Pompiers Incendie et secours	3 350,00 €	-	14 000,00 €	16 750,11 €
TOTAL Mandats/titre émis	1 463 335,85 €	271 784,47 €	1 463 335,85 €	277 814,79 €

Monsieur Pierre DOUSSOT informe que les subventions des opérations « rénovation de la salle des fêtes » et Pompiers/DECI ont été soldées. Le solde de subvention pour les travaux de voirie de l'année 2024 a également été encaissé. Mises à part les opérations d'ordre, les autres opérations sont en cours et seront reprises au budget 2026.

6°) Budget principal : Reprise anticipée des résultats 2025 et prévision d'affectation pour 2026

Comme pour le budget de l'eau, le compte financier unique du budget principal de la Commune ne peut être approuvé en cette séance. Les résultats de l'exercice 2025 sont donc repris de manière anticipée. Les comptes financiers uniques du budget de l'eau, du budget principal et les affectations définitives devront être délibérées définitivement ultérieurement.

Suite à la présentation, les résultats de clôture du budget principal sont :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat reporté 2024	28 357,40 €		- 28 357,40 €
Part affecté à l'investissement en 2025			
Exécution 2025	271 784,47 €	277 814,79 €	6 030,22 €
TOTAL	300 141,87 €	277 814,79 €	- 22 327,08 €
<i>Restes à réaliser</i>	<i>207 328,55 €</i>	<i>362 015,96 €</i>	<i>154 687,41 €</i>
TOTAL avec restes à réaliser	507 470,42 €	639 830,75 €	132 360,33 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat reporté 2024		1 072 661,79 €	1 072 661,79 €
Exécution 2025	376 876,63 €	470 008,01 €	93 131,38 €
TOTAL	376 876,63 €	1 542 669,80 €	1 165 793,17 €

Il est proposé d'inscrire un déficit de 22 327,08 € au chapitre 001 et un excédent de 1 165 793,17 € au 002 du budget primitif du budget principal 2026.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7°) Fongibilité des crédits

Le Conseil municipal doit décider chaque année, le taux limite permettant au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de chaque section en dehors des dépenses de personnel. Le taux défini pour le budget de l'eau et pour le budget principal est de 7,5 %.

La délibération est votée à l'unanimité.

8°) Taxes directes locales

Monsieur le Maire propose de ne pas faire évoluer le taux des taxes locales. Il rappelle qu'une majoration de 30 % de la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation est en place depuis le 1^{er} janvier 2024. Les taux des taxes sont les suivants :

Taxe foncière sur le bâti : 31,74 %

Taxe foncière sur le non bâti : 30,66 %

Taxe d'habitation : 2,17 %

La délibération est votée à l'unanimité.

9°) Budget primitif 2026- Budget de l'eau

Monsieur Pierre DOUSSOT présente les propositions du budget 2026 pour l'eau potable.

Pour la section d'investissement, il explique que la Commune prend en compte le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) non perçu en 2025. Seul le remboursement en capital et les intérêts de l'emprunt sur 20 ans sont inscrits. 45 000 € sont inscrits sur l'opération « réseau eau courant » pour la mise à jour du carnet de vannage, sortir certains compteurs en limite de propriété et réaliser les travaux au niveau de champ Ferrus pour résorber la fuite actuelle. L'opération « alimentation réservoir des Vignes » priorité 1 du contrat eau&Climat avec l'Agence de l'eau est inscrite au budget pour 195 000 €. Une nouvelle opération est créée pour rénover le réseau au niveau du quartier de l'Eglise pour 105 000 €. Les demandes de subvention auprès notamment de l'Agence de l'eau n'ayant pas été faites, aucune recette pour ces opérations ne peut être inscrite.

A savoir, la Commune amortit dès 2026 les travaux et subventions de l'opération « rénovation de réseau. »

Le budget primitif 2026 de l'eau s'établit de la manière suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Total Exploitation/fonctionnement	145 854,18 €	145 854,18 €
Total investissement	394 133,83 €	394 133,83 €
TOTAL	539 988,01 €	539 988,01 €

La délibération est votée à l'unanimité.

10°) Budget primitif 2026 du budget principal de la Commune

Les principales dépenses de la section de fonctionnement sont :

Chapitre 011 : charges à caractère général 235 950,00 € sont inscrits au budget 2025 contre 178 769,60 € au budget précédent en cause la prévision de souscrire une assurance dommage ouvrage dans le cadre des travaux à réaliser et les frais en hausse du regroupement pédagogique intercommunal avec Charges dont le reversement est, dès cette année, calculé au coût réel du fonctionnement des écoles.

Chapitre 012 : Bien qu'il ne soit pas prévu d'évolution des effectifs ou d'augmentation salariale en dehors de la réglementation, les prévisions des charges de personnel augmentent de 5 % pour tenir compte des heures supplémentaires. Ce chapitre enregistre également le recrutement de Madame Baudouin en remplacement de Madame Farnaud en congé de maladie en début d'année.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion : ce chapitre prévoit un soutien du budget principal au budget de l'eau pour 50 000 €. Les autres postes de ce chapitre sont relativement stables.

Chapitre 014 : atténuation de produits : 128 282 €. Ce chapitre prend en compte le reversement au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour un montant de 92 282 €, le fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) issu de la loi de finances pour 2012 et le reversement des avances de fiscalité à l'Etat pour 32 000 €.

Les dotations aux amortissements et provisions augmentent de 50 % pour intégrer l'éventuel amortissement des travaux de la route de Joubelle et les éventuelles charges liées aux risques contentieux et aux demandes des agents de liquider leur compte épargne temps.

Concernant les recettes de fonctionnement, l'excédent reporté des années antérieures s'élève à 1 165 793,17 €. Les produits de service ont été évalués à 48 800 €. Ils concernent les coupes de bois, les ventes de concessions de terrains du cimetière ou d'urnes au colombarium, la redevance d'Orange pour les artères de télécommunications qui traversent la commune, les baux ruraux et autres occupations du domaine public.

Le chapitre 73 relatif aux impôts et taxes inscrit le produit des taxes locales et de la taxe pylône ainsi que le montant des attributions compensatrices perçues de la Communauté de communes soit un total de 223 000,00€. L'état des bases fiscales n'ayant pas été transmis au moment du vote du taux des taxes directes, les ressources fiscales sont estimées à 25 000 €. Au chapitre 74, les dotations perçues de l'Etat n'étant pas publiées au moment de la préparation budgétaire et suite aux annonces de leur baisse dans un contexte national et international incertain, elles ont été inscrites pour 33 500 €. De même, les recettes issues des locations d'appartement sont inscrites à la baisse suite à la demande de congés de la Commune afin de réaliser les travaux du bâtiment Mairie et des appartements.

Un virement à la section d'investissement, afin d'équilibrer le budget, est inscrit pour 748 485,73 €.

Pour la section Investissement, le budget est établi par opération. Le déficit de l'année 2025 de 22 327,08 € est reporté. La Commune touchera le FCTVA de l'année 2025 pour un montant de 26 062,75 €. La subvention de 2 000,00 € des travaux de voirie 2025 est inscrite. Toutes les subventions acquises sur les autres opérations ont été reportées. Les principales dépenses sont :

- Voirie communale : 25 500 € TTC pour les travaux de réfection qui vont concerner les voies communales de Pré Lafont reportés en 2025 et le chemin sous les Blancs. L'acquisition de barrières de sécurité et de panneaux de voirie notamment au niveau du pont du Serre.
- Une dépense relative à quelques panneaux de désignation des voies ou de numérotation à éventuellement remplacer est inscrite pour 2 000 €.
- Une opération relative au cimetière est prévue pour un montant de 25 000 € pour permettre de financer une étude en vue d'une éventuelle extension et des travaux.
- L'enfouissement des réseaux secs au Serre en coordination avec les travaux du réseau d'eau est quasiment terminé. Des frais d'enfouissement des réseaux de communication ont été inscrits dans le cadre de la convention avec Territoire d'Energie.
- Embellissement /Aménagement du village : suite au travail du bureau d'études, le coût de l'opération relatif à l'aménagement de l'aire d'accueil de la « Bassine » et du cheminement piétonnier a été inscrit pour 284 000 € suite à la consultation des entreprises. Cette opération devra être soldée en juin 2026 pour conserver la subvention.
- Opération « rénovation du bâtiment de la mairie et des appartements » : 613 821 € de dépenses sont prévus pour ce projet. La Commune a validé la phase avant-projet sommaire afin que le travail d'études puisse se poursuivre. Il est rappelé que pour compléter le plan de financement de cette opération, un étude avant-projet définitif est nécessaire.
- « Rénovation/extension cabane d'alpage Fleureau » : la dépense prévisionnelle est estimée à 163 573 €. Un emprunt correspondant à l'autofinancement qui doit être remboursé par le titulaire de la convention d'alpage est inscrit en recette.
- L'opération PLU est dotée de 25 000 €. Dans le cadre de la procédure de ScoT, la Commune devra réviser son PLU et pour ce faire engager un bureau spécialisé.

Diverses dépenses ont également été pris en compte en cas de besoin tels que des acquisitions et aménagements de terrains, équipements électriques à l'Eglise Saint -Sauveur, de menus travaux d'aménagement au préau, le remplacement de la rambarde d'accès à la salle Saint Michel, l'acquisition de matériel pour le service technique.

Le budget 2026 de la commune est équilibré en fonctionnement et en investissement, et se résume de la manière suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Total fonctionnement	1 472 493,17 €	1 472 493,17 €
Total investissement	1 412 983,88 €	1 412 983,88 €
TOTAL	2 885 477,05 €	2 885 477,05 €

La délibération est votée à l'unanimité.

11°) Attribution d'une subvention à Madame Lucienne DURAND dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat- Renouvellement urbain (OPAH-RU)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la convention OPAH-RU avec la Communauté de communes, la Commune peut compléter l'aide de l'ANAH en octroyant une aide financière aux personnes souhaitant rénover ou améliorer leur logement après instruction de la demande par le service de la Communauté de communes. Madame Durand Lucienne sollicite ainsi une subvention communale de 500 euros dans le cadre de l'aide « adaptation du logement- Ma Prime Adapt. »

La délibération est votée à l'unanimité.

12°) Prise en charge des frais de déplacement et de restauration de membres du Conseil municipal des jeunes pour une visite au Sénat

Anaëlle et Manon GOETZ, membres du CMJ jusque fin 2025 ont sollicité le Sénateur Jean-Michel Arnaud pour une visite du Sénat. Le sénateur ayant accepté de les recevoir. Il est proposé de prendre en charge leur frais de déplacement et de restauration ainsi que celui de l'accompagnant jusqu'à 200 euros par personne.

La délibération est votée à l'unanimité.

13°) Mise en place de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)

Monsieur le Maire propose de mettre en place l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections afin de dédommager la secrétaire de Mairie des heures réalisées au-delà de son temps de travail pour gérer l'organisation des scrutins.

La délibération est votée à l'unanimité.

B – TOUR DE TABLE :

⇒ Madame Annie SOLDADO indique qu'un panneau de limitation de largeur a été installé sur la Route du Serre à bon escient.

⇒ Madame Martine MARSEILLE précise que dans le cadre des travaux de l'accueil de la Bassine et du cheminement piétonnier sur la RD 109, il faut s'assurer que les aménagements ne nuiront pas au passage des gros engins notamment agricoles.

⇒ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD adresse les remerciements retranscrits ci-après :

« Je serai bref car je n'ai pas grand-chose à dire dans mon domaine de compétences. Mais avant de rendre mon tablier, je voudrai remercier l'équipe municipale Audrey et Sandrine et surtout mon ami de galère Gaël. Il a été de tous les bons moments mais aussi présent lors de toutes les galères notamment durant les travaux pour l'adduction d'eau. De jour comme de nuit, il était mes yeux et mes oreilles. Il est maintenant opérationnel dans de nombreux domaines grâce aux équipements (outillage et gros matériel etc.). Toujours de bonne humeur, il est de par sa connaissance du terrain et des habitants, une pièce essentielle des compétences de l'équipe municipale. Prenez soin de lui. Merci à Annie de m'avoir bien épaulé lors des travaux des deux salles et notamment comme décoratrice en chef, je lui laisse le soin de remercier Yves qui nous a été d'une grande aide de par sa connaissance du terrain. Pour finir, merci à tous les conseillers municipaux et au Maire pour ces moments passés ensemble. »

⇒ Monsieur Robert FRAYSSINES déclare qu'il ressent également une nostalgie à quitter ses fonctions.

Les élus, de manière uniforme, ont apprécié l'esprit d'équipe qui a régi cette mandature alors même que certains étaient novices dans la fonction.

La séance est levée à 22h00.

Prunières, le 10 mars 2026

**Le Secrétaire de séance
Michel de RANCOURT**

**Le Maire
Jean-Luc VERRIER**

